

COMPTE RENDU SOMMAIRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2010

APPROBATION DU DECLASSEMENT DANS LE DOMAINE PRIVE COMMUNAL D'UN CHEMIN VICINAL (Z.A. MERCY)

Suite à la délibération du 28 juin 2010 par laquelle le CONSEIL MUNICIPAL avait décidé de lancer une enquête publique sur le projet de déclassement dans le domaine privé communal d'un chemin vicinal de 15 a 01 ca, situé dans la zone d'aménagement de Mercy, et aux résultats de l'enquête publique qui s'est déroulée en mairie du 6 septembre au 5 octobre 2010, le CONSEIL MUNICIPAL accepte le déclassement dans le domaine privé communal dudit chemin. Il charge le Maire de la signature de tout acte afférent à cette affaire.

R.D. 955 - DEVIATION ET MISE A 2 X 2 VOIES ENTRE LA ROCADE SUD DE METZ ET LE CRENEAU ORNY-LIEHON
SIGNATURE D'UNE CONVENTION ENTRE LE DEPARTEMENT/ LA VILLE DE METZ/ LA COMMUNE DE PELTRE

Dans le cadre des travaux de mise à 2 X 2 voies de la RD955, le Département a réalisé deux voies nouvelles : l'une destinée à rétablir la rue de la Grange aux Bois et desservir le site de METZ EXPO, l'autre comme voie de desserte du site de Basse Bevoye et de la Cueillette de PELTRE.

Le Département propose la signature d'une convention tripartite (Département / Ville de METZ / Commune de PELTRE) visant à définir les conditions de transfert du patrimoine départemental vers le patrimoine communal des Communes de METZ et de PELTRE de ces voies nouvelles, et à définir les modalités de gestion ultérieure de ces voies.

Le CONSEIL MUNICIPAL accepte la convention proposée qui prévoit :

- pour la Commune de PELTRE : la prise en charge de la gestion de la voie de desserte de Basse Bevoye et de la Cueillette de Peltre (sur 640 ml),
- pour la Ville de METZ : la prise en charge de la gestion de la voie de desserte du site Metz Expo et de la Grange-Aux-Bois (sur 460 ml),

Il charge le Maire de la signature de la convention et de tout document relatif à cette affaire.

MAINTENANCE DES INSTALLATIONS THERMIQUES - RESULTATS DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET ATTRIBUTION DU MARCHÉ

Suite aux Commissions d'Appel d'Offres des 10 novembre et 14 décembre 2010 relatives à l'examen des offres reçues pour la maintenance des installations thermiques de la Commune, le CONSEIL MUNICIPAL attribue le marché à l'entreprise MISSENARD CLIMATIQUE de Saint Julien lès Metz (57) pour un montant annuel de 2.303€ HT sur une durée de trois ans.

VERIFICATION DES INSTALLATIONS SPORTIVES - AVENANT AU MARCHÉ DEKRA

Le CONSEIL MUNICIPAL choisit l'offre de l'entreprise DEKRA de Moulins-lès- Metz (57) pour un montant annuel de 208,20€ HT et accepte l'avenant au marché initial, portant sur la vérification des installations électriques et gaz des bâtiments communaux. Il charge le Maire de la signature de l'avenant.

ADHESION AU PROGRAMME D'AIDE AUX COMMUNES ET AUX TERRITOIRES (PACTE) 57 ET DEMANDE DE SUBVENTION

Le CONSEIL MUNICIPAL autorise le Maire à faire acte de candidature pour adhérer au « Programme d'Aide aux Communes et aux Territoires » dit « PACTE 57 Aménagement » pour la période 2009/2011. Le projet présenté porte sur l'enfouissement des réseaux aériens et la voirie rue de Chesny estimé à 330.000€ HT. Dans le cadre de ce partenariat, la Commune bénéficiera d'une dotation du Département de 79.545€.

ACHAT DE JEUX D'ENFANTS EXTERIEURS - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU MINISTERE DE L'INTERIEUR

Dans le cadre du projet d'aménagement d'une aire de jeux pour enfants, le CONSEIL MUNICIPAL sollicite une subvention auprès du Ministère de l'Intérieur et charge la Commission « travaux et environnement » du choix des jeux et de leur lieu d'implantation.

RENOUVELLEMENT DE LA LIGNE DE TRESORERIE

Le CONSEIL MUNICIPAL approuve le renouvellement en 2011 de la ligne de trésorerie de 400.000€ et charge le Maire de la signature du contrat correspondant.

CONSTITUTION D'UNE COMMISSION COMMUNALE « M.A.P.A. »

Au vu des nouvelles règles applicables aux marchés passés en application du Code des marchés publics, le CONSEIL MUNICIPAL décide de créer une commission « MAPA » (Marchés A Procédure Adaptée) chargée de déterminer, pour les marchés de travaux jusqu'à 4.845.000€ HT et les marchés de fournitures courantes et de services jusqu'à 193.000€ HT passés sous forme de « MAPA », la ou les offres économiquement les plus avantageuses.

Cette commission, présidée par le Maire, est composée des mêmes membres que ceux de la Commission d'Appel d'Offres.

CESSION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN COMMUNAL

Le CONSEIL MUNICIPAL accepte de céder pour l'euro symbolique un terrain communal de 2 ares situé section 10 - parcelle n°1 - cession faite au profit des entreprises PIERRE ET DECORS et KRIER. Les frais d'arpentage et d'acte sont à la charge des acquéreurs. Mme le Maire est chargée de la signature des actes de vente correspondants.

Peltre, le 16 décembre 2010

Le Maire,

Bernadette VELER